



DEC132405DR14

Décision portant nomination de Mme Géraldine BALLON aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR 3228 intitulée LNCMI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UPR 3228 intitulée LNCMI et nommant Mr Gerardus RIKKEN en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Géraldine BALLON a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par l'INSERM les 15, 16, 29, 30 septembre et le 1^{er}, 6, 7 octobre et les 24 et 25 novembre 2003 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Géraldine BALLON, (AI CNRS) est nommée aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UPR 3228 intitulée LNCMI, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Mme Géraldine BALLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Géraldine BALLON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 août 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional
CNRS Midi-Pyrénées